

**Sujet :** [INTERNET] Consultation du public concernant l'installation de stockage des déchets inertes à Puiseux en France

**De :** gilles laure <gilaure@gmail.com>

**Date :** 25/08/2021 13:13

**Pour :** pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Bonjour,

Par ce courriel, je viens présenter mes doléances sur le futur agrandissement de la zone de stockage des déchets à Puiseux en France.

Habitant le lotissement près de la zone Sud-Est, ma famille et moi serons en première ligne de cet agrandissement.

En premier lieu, il faut savoir que les habitations sont à moins de 20 mètres du futur chantier, il s'agit d'un lotissement qui est régi par une ASL dont les terrains sont à moins de 10 mètres de la future décharge. 108 logements sont concernés par cet agrandissement de la zone sud.

Deuxièmement, le bruit mesuré en limite de la zone sud montre un taux qui n'est pas acceptable, Cosson propose une contre mesure en mettant un merlon de 3 mètres de haut, ce qui va réduire le bruit au niveau du sol mais pas le bruit en hauteur et notamment pour les habitations en R+1. Il faut savoir que dans le lotissement des personnes vulnérables vont subir toute la journée le bruit de recul des camions et le bruit des moteurs.

En trois, la poussière dégagée par la décharge est très importante, nous subissons en période sèche, des nuages de poussières venant de la décharge actuelle qui est pourtant à plus de 200 mètres, poussière qui s'incruste sur nos façades et toitures et recouvre nos voitures. Cosson doit prévoir le nettoyage externe de nos habitations ou nous indemniser pour cela. Ce n'est pas aux riverains de payer.

Quatrièmement, la circulation des camions endommage les petites routes environnantes à la décharge, surtout en hiver avec le gèle. Des trous se forment dans la chaussée occasionnant des dégâts sur nos voitures quand nous ne pouvons pas les éviter. Il serait bien que Cosson paye pour refaire la chaussée que ses camions détruisent.

Pour finir, les habitants de Puiseux en France subissent plus de désagrément avec cette zone de stockage que d'avantage, aucune information (à part celles légales) nous est donnée ni de réunions organisées. Combien rapporte l'enfouissement des déchets à la commune ? la durée exacte des travaux ? Le Grand Paris ne profite pas aux habitants et pourtant nous devons en subir les conséquences.

Une dernière remarque à formuler :

- Dans le premier dossier de cette ISDI déposé en 2013, il comprenait la tranche actuelle et la tranche sud (bordant les habitations),
- L'arrêté préfectoral n°2014-353.0003 du 19/12/2014 retoquait la tranche sud qui est à nouveau à l'ordre du jour. Pourtant rien à changé.

Bien cordialement,

Gilles LAURE, citoyen navré par le peu de considération que le premier des magistrats de la ville porte aux habitants de cette commune et qui espère que le M. le Préfet saura bien distinguer l'appât du gain au bienfait des habitants de Puiseux en France.